

Louis Gander, “Histoire de la colonie de Chabag,” *Revue historique vaudoise* 16:115-125, 149-154 (1908).

Transcription by John W. McCoy, RealMac@aol.com, 2007.¹

Après la campagne de Russie, de 1812, lorsque la fortune eut déserté les drapeaux de Napoléon, les puissances coalisées reléguèrent leur ennemi commun dans l'île de Sainte-Hélène. Les souverains de l'Europe, réunis en congrès à Vienne, en 1815, prirent des mesures afin de rétablir les frontières, dérangées par vingt années de guerres continuelles.

La Bessarabie venait d'être concédée à la Russie, dont Alexandre I^{er} occupait le trône. Ce monarque, d'une grande douceur, avait eu pendant son jeune âge pour précepteur Frédéric-César de la Harpe, Vaudois distingué, qui sut inspirer à son élève un respect et une affection qui ne se sont jamais démenties.

Monsieur de la Harpe, quoique très absorbé par ses fonctions pédagogiques, n'oubliait point sa patrie ; il était constamment préoccupé du sort de ses concitoyens. Pendant plusieurs années, il déploya une activité prodigieuse pour affranchir le canton de Vaud du joug aristocratique bernois. Ce fut M. de la Harpe qui fit les premières démarches, auprès de S. M. l'empereur Alexandre, pour la fondation d'une colonie suisse en Russie. Ensuite il fut fait un appel aux Suisses, particulièrement aux Vaudois, de venir en Russie, dans une partie du pays nouvellement concédé. S'ils voulaient s'établir en Bessarabie, au sud d'Akkerman, le gouvernement leur céderait des vignes que les Turcs avaient abandonnées après la conquête du pays par les Russes.

Ce fut donc la localité d'Achabag (ancien nom turc, qui signifie « jardins d'en bas »), qui fut choisie par l'explorateur envoyé par les Suisses, pour reconnaître le pays, comme territoire propice, où devait s'élever la future colonie. Le terrain avait été reconnu convenable à la colonisation sous tous les rapports :

1° Il était situé sur la rive droite du Liman du Dniester, à 5 verstes d'Akkerman, 12 verstes de la mer Noire ;

2° Les terrains étaient en partie du sable très propre à la viticulture ;

3° Le gouvernement céda des vignes déjà prêtes, quoique un peu négligées. Les intéressés pouvaient compter sur le produit de ces vignes et avaient un immense terrain pour en créer de nouvelles. L'avenir leur promettait beaucoup de vin et de qualité supérieure.

4° La steppe qui devait être employée à la production des céréales, quoique inférieure aux terrains voisins de la localité, à cause d'un fort mélange de sable, devait, malgré cela, fournir de puissantes ressources à la colonie naissante.

¹ Footnotes in English were added by the transcriber. Those in French are from the original publication.

Les terrains, très plats et à peu près au niveau de la mer, offraient de faciles moyens de transport et un débouché assuré, n'étant éloignés de la ville d'Odessa que de 50 verstes.

Maintenant quelques mots sur Chabag.

Que fut Chabag dans les temps anciens ?

Quoiqu'il soit difficile de le dire, on peut cependant admettre qu'il fut quelque chose, même une localité importante.

Pour s'en convaincre, il suffit d'observer :

1° Qu'au temps des Grecs, bien longtemps avant l'ère chrétienne, il existait dans le voisinage plusieurs villes, comme Niconie, Tyras, le bourg de Nermonactris, la tour de Néoptolème, qui, pour la facilité des communications, avaient dû faire de Chabag un lieu de passage.

2° Qu'au temps des Romains, c'est-à-dire 100 ans avant Jésus-Christ, et jusqu'au III^e siècle, des légions étaient campées dans le voisinage de ces lieux mêmes, ce qui est indiqué par le canal Trajan, dont on reconnaît aujourd'hui parfaitement la trace.

3° Qu'au temps des Génois, Julia-Albo, aujourd'hui Akkerman, qui possède une ancienne forteresse, datant de ces temps-là, et qui a été agrandie par les Turcs, avait trop d'importance pour qu'Achabag, dont la position est si avantageuse, eût été mis de côté. D'ailleurs, les vieilles souches et racines de vignes et d'arbres que l'on trouve profondément dans les terrains, tout indique que ce lieu fut jadis d'une certaine importance.

En tout cas, les Turcs s'y étaient établis d'une manière régulière ; ils en avaient fait un jardin de verdure ; de là son nom Achabag. En effet, il y avait des jardins, avec de nombreux arbres fruitiers, dont une partie subsiste encore.

Entre ces jardins et le Liman, il y a un marais qui, lors de la fondation de la colonie, était beaucoup plus étendu, il tend à disparaître, car le Liman l'absorbe chaque année.

Lorsque la Russie prit définitivement la Bessarabie, les Turcs quittèrent le pays, abandonnant ainsi leur propriétés, entre autres les vignes. Quant aux constructions, il n'y en avait aucune qu'ils eussent à regretter. Quelques paysans russes ou moldaves construisirent d'insignifiantes cabanes, trop peu nombreuses pour former un village. Les choses en restèrent là jusqu'en 1820.

Cette année, un petit groupe d'hommes discutaient sérieusement, à 3500 verstes (ou kilomètres) de là, des moyens à employer pour coloniser l'ancien Achabag, qu'ils se proposaient d'appeler Helvétianopolis. Ceci se passait à Vevey (en Suisse).

Ce fut le 13/1 du mois d'août 1820² que cette réunion d'émigrants tint sa première assemblée. Voici leurs noms d'après l'ordre où ils sont indiqués dans le procès-verbal de leur assemblée. Jean-Lucien Guerry, Georges-Amelli Testuz, Jacob-Samuel Chevalley, François-Louis Petit, Louis-Vincent Tardent, allié Grandjean.

Dans cette première assemblée, les futurs colons votèrent une somme de 800 francs en faveur d'un délégué qui devait se rendre sur les lieux. Ils élurent à cet effet Louis-Vincent Tardent. Il partit pour la Russie à la fin de la même année. En 1821, il écrivit à ses commettants qu'ils eussent à se mettre immédiatement en route, afin d'arriver au printemps 1822, pour faire les premiers travaux des vignes et planter des pommes de terre, pour ne pas perdre une année.

Malgré cette pressante invitation, les futurs colons ne bougèrent pas, ils décidèrent, le 21 du mois de décembre, de demander une copie de l'ukase qui, à la demande de M. de la Harpe, concédait une partie du vignoble d'Akkerman.

Au mois d'avril 1822, Louis-Vincent Tardent était de retour et assistait à une assemblée des colons. Il leur rendit verbalement compte de l'heureux succès de son voyage, et des résultats favorables qu'il y avait à espérer. Un grand nombre de colons fut admis dans cette assemblée, ainsi que dans les suivantes.

Cependant, quand arriva le moment du départ, ce moment solennel où les Vaudois allaient quitter, probablement pour toujours, leur beau pays, leur lac d'azur, leurs chères montagnes, leurs parents et amis, et tant de glorieux souvenirs ; oui, quand ce moment fut venu, un bien petit nombre eurent le courage de s'exiler, et bon nombre de ceux qui partirent eurent plus tard à se repentir de ne pas avoir imité la prudence des premiers. – Faut-il s'étonner que les premiers colons aient apporté tant de lenteur à émigrer pour un pays alors si éloigné ! Aujourd'hui, il est rapproché par des moyens de communication faciles, tant par terre que par mer ; mais il y a quatre-vingt-cinq ans....! Transportons-nous par la pensée à ces temps déjà si éloignés de nous. Il fallait se mettre en route (et par quelle route !) avec la famille, en voiture ou à pied, prendre avec soi les ustensiles indispensables, avec l'idée qu'on allait dans un pays désert, dont on ne connaissait pas la langue. Joignez à cela les privations de toutes espèces ; les maladies, aucune aisance, pas d'habitation pour se loger, et soigner ses malades ; car il y en avait, à la porte de l'hiver, manquant du strict nécessaire. Faut-il s'étonner qu'une grande partie des premiers colons fauchés par la mort ait totalement disparu avec leurs familles ? D'autres, dans un accès de découragement, ont repris la route longue et pénible de la Suisse.

Ce fut au mois de juillet que les émigrants se mirent routes. Certaines pièces indiquent que la majorité des colons voulaient asseoir l'établissement colonial sur une base morale. C'est ainsi que dans l'assemblée du 24 avril 1821, il fut décidé qu'on n'admettrait le colon M...., que s'il voulait renoncer aux liaisons illicites qu'il avait avec une personne qu'il se proposait d'emmener en Russie. On lit dans le procès-verbal de la séance du 6 juin de la même année : Considérant la conduite scandaleuse du Colon N..., ses penchants odieux pour la boisson, sa brutalité, son esprit querelleur, ses impuretés ; considérant qu'on ne l'avait admis qu'à la condition qu'il se corrigeât, et ne l'ayant pas fait, l'assemblée, pour l'honneur de la société,

² The double date arises because Russia had not yet implemented the Gregorian calendar reforms. August 1 in Russia was the same day as August 13 in Switzerland.

l'exclut de la colonie. Plus loin, l'assemblée, considérant aussi que le colon N.... mène une vie scandaleuse, décide qu'on lui enverra une lettre de remontrances et que s'il ne se corrigea pas on l'exclura aussi.

Enfin, au début de leurs opérations sur les lieux, le colon Guerry propose, dans l'assemblée du 28 février, la prière suivante, qui fut adoptée pour être lue au commencement de chaque séance :

Notre aide soit au nom de Dieu, qui a fait le ciel et la terre, ainsi soit-il.

Seigneur notre Dieu, puisque nous sommes assemblés pour vaquer à l'administration de nos biens publics, veuille par ta grâce nous assister de ton Esprit, afin que toutes nos délibérations tournent à la gloire de ton grand Nom, et à l'avantage de notre communauté, par ton fils Jésus-Christ ! Amen.

Teneur des privilèges concédés aux colons.

1° Liberté de professer la religion à laquelle ils appartiennent.

2° Exemption d'impôt et de toute redevance pendant dix ans.

3° Après ces dix ans, les colons payent une rente à la couronne pendant les dix années suivantes, de 15 à 20 copecs par année pour chaque déciatine³ de terre. Ce dernier terme expiré, cet impôt sera au niveau des autres sujets de la couronne du même lieu. Pour ce qui concerne les autres redevances attachées au territoire, les colons sont obligés de les supporter comme les sujets parmi lesquels ils se trouvent établis, du moment que les dix premières années de leur domicile seront échues. Ils sont seulement exemptés de fournir des logements militaires, sauf en cas de passage de troupes.

4° Les colons sont dispensés du service militaire et civil. Libre à eux de s'y faire inscrire, quoique cela ne les affranchisse pas de dettes qu'ils auraient contractées envers la couronne.

5° La restitution des subsides avancés par la couronne aux colons, se fait après les dix premières années, et se répartit sus les dix suivantes.

6° Chacun colon reçoit gratis une portion de 60 déciatines pour sa famille.

7° Il leur est permis de vendre leurs biens de quelque nature qu'ils soient, sans payer la douane. En outre, chaque famille a le droit d'importer une fois pout toutes des marchandises à vendre, pour la valeur de 300 roubles ; mais ces marchandises doivent lui appartenir en propre.

8° Si un colon veut quitter la Russie, il est libre de le faire quand il lui semblera bon, pourvu qu'il paye, outre ses dettes, le total de 3 années d'impôt.

³La *déciatine*, mesure de superficie, 2400 sajenès carrés = 109,25 ares (un peu plus d'un hectare).

9° Il leur est permis d'établir des fabriques et métiers, de faire le négoce, d'entrer dans la classe des marchands ou dans le corps des ouvriers et de vendre leurs produits dans tous les lieux de l'empire.

10° Si quelqu'un des colons n'obéit pas à la municipalité locale ou se livre à une conduite déréglée, il sera, après paiement de ses dettes, conduit au-delà de la frontière.

Signé : INSOFF, Lieutenant Général,
 WORONSOFF, plénipotentiaire Impérial de la Russie méridionale.

Enfin voici la teneur du serment prêté par les colons :

« Nous jurons d'être fidèles à sa Majesté l'Empereur, autocrate de toutes les Russies, ainsi qu'à la communauté d'Achabag dont nous sommes membres, d'en procurer l'avantage et profit, d'en supporter toutes les charges, lorsque nous en serons requis, et d'être fidèles dans toutes gestions qui pourraient nous être confiées dans cette communauté. »

Cependant l'harmonie primitive ne dura pas longtemps ; la moralité fut bientôt oubliée, et des scènes sur lesquelles il est bon de rester muet, ne tardèrent pas à effacer presque complètement les bonnes dispositions prises au début. Du reste, les colons eurent à lutter contre les propriétaires indigènes, ce qui contribuait à entretenir des sentiments hostiles entre les deux partis. Cette hostilité menaça les émigrants jusqu'au moment où le nombre des colons s'accrut au point de ne plus craindre les ennemis ostensibles.

Le territoire concédé par l'Ukase Impérial, avait une surface de 36,000 poses vaudoises, dont 170 en vigne. Cet immense territoire s'étendait d'Akkerman à la mer Noire. Cent-vingt familles devaient y trouver place ; mais comme il n'en vint que peu, une grande partie du terrain fut détachée de la colonie en 1828, de sorte qu'il ne reste aujourd'hui que 4000 déciatines, suffisantes à l'entretien de soixante-trois familles ou soixante-trois *droits* de colon, de 60 déciatines chacun, qui est le maximum du terrain que chaque colon recevait de la couronne en entrant en Russie, après avoir prêté serment de fidélité à l'Empereur.

Voici maintenant un résumé chronologique de ce qui est arrivé à Chabag depuis l'établissement des colons :

Le 1^{er} convoi arriva le 29 octobre 1822 (style russe). Il était composé des familles suivantes :

Tardent, Louis-Vincent, originaire d'Ormont-dessus, né à Vevey, le 14 décembre 1787, avec sa femme Susanne-Henriette-Uranie, née Grandjean, le 25 août 1789, de Buttet, Neuchâtel, et leurs enfants Marc, Louis, Adrien, Charles, Philippe, Samuel, Jeanne-Marie, Louise, Marie, Françoise, Emma, Susanne, Antoinette.

Chevalley, Jacob-Samuel, né à Rivaz, le 2 mars 1777, avec sa femme Susanne-Marie, née Légeret, née à Rivaz, le 1^{er} septembre 1785, et leurs enfants Henri, Juste, Siméon, Louise, Susanne et Louis.

Grandjean, Charles-Auguste, de Buttes, Neuchâtel.

Guerry, Jean-Louis, né à la Tour-de-Peilz.

Berguer, Henri, d'Avenches, jeune pharmacien.

Noir, François, de Lausanne, âgé d'environ 16 ans.

Testuz, Georges, né à Rivaz, le 29 mars 1776.

1823. Les colons délimitent leurs terres, la police d'Akkerman leur délivre 36 vignes. Les Russes qui habitaient le territoire de la colonie reçoivent l'ordre de partir. Il arrive les colons suivants :

Huguenin, Louis-Frédéric, Neuchâtelois, avec sa femme.

Maillard, Jean-Antoine, d'Oron-le-Châtel.

Guerbold, du canton de Grisons.

Meillaud, Jean-Pierre, de Blonay, né le 7 septembre 1782, avec sa femme Françoise-Pauline, née Dupraz, née en 1781, et leurs enfants : *Jean-François* et sa femme Catherine, née Klutzpicher, Louis-Henri, François, Emmanuel, Marie-Louise, Amélie et Henriette.

La récolte en blé, foin et vin fut petite.

1824. Les colons un peu gênés décident, le 19 mai, de faire un emprunt de 1400 roubles, pour une année, somme garantie par un assignat.

Besson, Daniel, de Treytorrens, arrive à Chabag. Il avait fait le voyage à pied.

Les récoltes en blé et foin sont mauvaises ; celle en vin est bonne.

1825. Les colons sont obligés de lutter contre les Arméniens, au sujet des vignes à eux données par le gouvernement, et dont ces derniers se sont emparés.

Les colons Noir et Berguer retournent en Suisse ; Guerbold quitte aussi.

1826. Le 17 août, arrivent comme colons :

Besson, Pierre-David, de Treytorrens, né le 4 mars 1777, et ses enfants Françoise, Marie, Jean-Pierre et Samuel-Emmanuel.

Testuz, Jean-François, né à Rivaz, le 1^{er} mars 1802.

Forney, Jeanne-Louise, veuve, née à Rivaz, le 15 mars 1798, et ses enfants Jean, François, Louis, Samuel, Henriette, Louise et Jean-Philippe.

Gottraux, Jaques, né à Chavannes-le-Chêne, le 16 mars 1782, avec sa femme Jeanne-Louise, née Centlivres, et sa fille Louise.

Dupertuis, David-Josias, né à Ormont-dessous, le 3 mai 1787.

Campiche, Victor, de Ste-Croix, âgé d'environ 50 ans, avec sa femme, née Meylan, et sept enfants.

Gander, Samuel, né à Penthéraz en 1807, et Louis, son frère, né à Echallens en 1808.

Rey, Françoise, née à Publoz, le 7 janvier 1807. – *Guerry* ayant fait une tournée en Suisse, l'amena avec lui.

Rebaud, Jean, de Rovray. Il meurt un mois après son arrivée.

Michoud, Pierre-François, né à Chavannes-le-Chêne, le 18 octobre 1783, avec sa femme Susanne, née Perrin, et leurs enfants Jean-Louis, Sylvie, Anne-Marie et Jeannette.

1827. Arrive le colon Théophile *Grandjean*, de Buttes, Neuchâtel.

1828. Le 28 octobre arrivent à Chabag trois seigneurs russes, savoir : *Woronsoff*, comte, *Wolkonsky*, prince, et *Inzoff*, général, pour décider du partage du territoire de la colonie, comme il est dit plus haut.

Le 29 décembre 1828 arrivent par terre les colons

Dogny, David, né à Bioley-Orjulaz, le 18 août 1808, avec sa femme Lisette, né Brun.

Le 31 décembre arrive, par le Danube, le colon

Laurent, Paul-Samuel, né à Fey, le 27 janvier 1774, avec sa femme Jeanne-Elisabet, née Viret, et leurs enfants Jean-Pierre, Jean-Henri et Henriette.

Il meurt, des fondateurs de la colonie, Jean-Antoine Maillard et Daniel Besson.

1829. Au mois de juillet et septembre arrivent les suivants :

Thévenaz, Georges, né à Bullet, en 1769, avec sa femme Jeanne, née Lassieur, de Bullet, et leur fils Georges, François, Eugène et Charles-Auguste.

Robert, Lucien, Neuchâtelois, avec sa femme Jeannette, née Marion, de Pailly, et leurs enfants Louis et Esther.

Haechler, Louis-Philippe, de Kulm, né à Avenches en 1801, avec sa femme Susanne, né Jaton.

Haechler, Jean, frère du précédent.

Tapis, Abram-Daniel, né à Combremont, le 22 juillet 1786, avec sa femme Marie-Magdelaine, née Aigroz, de Combremont, et leurs enfants Jaques-Louis, Jean-Frédérich, Jeanne-Louise, Augustine et Susanne-Madeleine.

Jaton, Jean-Louis, né à Peney-le-Jorat, le 29 septembre 1780, avec sa femme Jeanne-Marguerite, née Charbon, de Treytorrens, et leurs enfants Jean-Daniel, Jean-Pierre, Marie-Louise, Jeanne-Françoise.

Kiener, Joseph-Frédérich, de Kildorf, né à Cheseau-Noréaz, le 7 octobre 1792, avec sa femme Marie-Magdelaine, née Reller, du Châtelard, et leurs enfants Louis, Anne, Charlotte, Charles-Frédérich, Marianne-Catherine, Julie et Casimir-Henri.

Miéville, Jean-Louis, né à Essertines-sur-Yverdon, le 3 septembre 1789, avec sa femme Marianne, née Thévenaz, de Bullet, et leurs enfants Louis-François, Auguste, Jean, Jeannette.

Broillot, Henri, d'Agiez, âgé de 40 ans.

Le colon Théophile Grandjean abandonna sa place de colon à son neveu.

Il meurt, des fondateurs de la colonie, Jacob-Samuel Chevalley, Jean Haechler, Jeanne-Marguerite Jaton, Paul-Samuel Laurent, Jean-Louis Plantin, Jean-Louis Guerry, Victor Campiche, sa femme, née Meylan, et quatre de leurs enfants. Les autres enfants Campiche, Georges, Louise et Marie quittent la colonie. Il meurt beaucoup d'autres personnes que je passe sous silence.

Cette grande mortalité fut causée par une espèce de peste qui ravageait le pays, apportée par le retour des armées russes, après la guerre de 1828 et 1829 avec la Turquie. Cette épidémie fut aussi sensible aux autres colonies de Bessarabie ; il y eut des localités complètement dépeuplées. Chabag fut moins éprouvée que ses voisines. Il y eut un moment, à la colonie, où il ne restait que trois hommes valides pour inhumer les morts ; c'étaient Jean Besson, Samuel Gander et Georges Thévenaz. On ne pleurait plus les morts ; chaque maison était en deuil. Ces trois personnes fabriquaient les cercueils, creusaient les tombes et y déposaient silencieusement les morts qu'aucun convoi ne suivait. Que de drames lugubres il y aurait à narrer ! Qu'on se représente un village entier alité, quelques hommes en santé parcourant les maisons au risque de rentrer chez eux pestifères ! Personne pour assister ces malheureux dans leurs derniers moments !

Un tremblement de terre se fit sentir en hiver. Les récoltes furent bonnes.

1830. Arrivée d'un nouveau convoi d'émigrants :

Gander, Jean-Samuel-Jacob, de Gessenay, né à Penthérez, le 17 décembre 1780, avec ses fils Antoine et François ; un troisième fils, *Georges*, l'accompagnait, amenant en outre sa femme Georgette, née Thonney, de Vuillens. La femme de Jacob Gander, née Caille, de Daillens, ainsi que sa fille Nanette, femme Milloud, et d'autres futures colons, moururent en quarantaine à Ismaïl.

Perret, Marguerite, veuve de Louis, d'Epautheyres, Essertines, âgée de 30 ans, arrive avec trois enfants. Le père avec une partie de ses enfants étaient morts tant à la quarantaine, qu'entre Ismaïl et Chabag.

Brochet, François, d'Essertines, âgé de 22 ans.

Logoz, Jean-Abel, né à Goumoëns, le 13 octobre 1793, avec sa femme Rosalie, née Dolmée, et leur fille Marie.

Borgeaud, Louis, de Pailly, âgé de 35 ans, avec sa femme, son frère, sa sœur et deux enfants.

Kichman, Jeannot, âgé de 22 ans, Bernois, avec sa femme et trois enfants.

Buexcel, Jaques-François, né à Romainmôtier, le 16 janvier 1793, avec sa femme Jeanne-Gabrielle, née Achar, de Genève, et leurs enfants, Jeanne, Julie, Jeanne-Aline, Susanne, Caroline, François-Auguste, Paul-Henri et Jean-Louis.

Il mourut Jean-Louis Borgeaud, Marguerite Perret et ses trois enfants, les trois enfants Kichman, Jaques-François Buexcel, Jaques Gottraux, Jean-Pierre Laurent, Anne-Susanne Michoud, née Perrin. Comme on le voit, l'épidémie sévissait encore avec force.

Il repartit François Brochet, Jeannot Kichman et sa femme, François Tonduz et sa famille ; ce dernier alla s'établir à Kichineff et y mourut, de même que son frère. Les deux belles-sœurs retournèrent en Suisse. – Quelle destinée ! Tonduz, Borgeaud, etc., viennent mourir en Russie aussitôt après leur arrivée, et leurs enfants doivent reprendre le chemin de la Suisse ; tandis que Kichman vient au contraire ensevelir ses enfants à Chabag, puis il repart.

O Dieu ! Tes vois ne sont pas nos voies !

Nouveau colon :

1831. *Décombaz*, Olivier, de Lutry, né à Lausanne le 11 août 1785.

Il repart Louis Huguenin et sa femme, Lucien Robert et sa femme.

Mariages : Olivier Descombaz avec Françoise Rey, Georges Thévenaz avec Marie Besson, et Louis Miéville, veuf, avec la veuve Louise Forney.

La mairie de la colonie était occupée à nommer des tuteurs,⁴ et faire rendre les comptes de tutelle ; une moitié de la commune était composée de veuves et d'orphelins, et d'autre de tuteurs. Les récoltes furent passables tant en céréales qu'en foin et vin.

1832. Cette année n'a pas vu arriver de nouveaux colons. La grande mortalité des années précédentes avait effrayé et découragé les Suisses qui auraient eu l'intention de venir s'établir à Chabag. Les récoltes furent mauvaises.

L'émigration suisse pour la Russie est finie, en sorte que les années 1833, 1834, 1835, 1836 n'offrent pas de faits marquants à signaler, sauf toujours beaucoup de mortalité, et un grand nombre de naissances.

1837. L'assemblée communale, présidée par Jacob Gander, consent, « vu que les Suisses n'arrivent plus », à recevoir pour compléter le nombre des colons voulus, pour le travail du terrain à nous concédé, les familles allemandes suivantes :

Mayer, Catherine, veuve de Jacob, née Lang, originaire d'Alsace, colonisée à Glückstal, avec ses enfants, Barbara, Catherine, Friederich, Christian, Christine, Johann et Jacob.

Alvinn, Gottlieb, prussien, âgé de 30 ans, avec sa femme Catherine, née Meyer, et ses enfants Christian, Gottlieb, Catherine, Rosine et Barbara.

Heintzelmann, Friedrich, né à Halbesbach, en Würtemberg, le 9 mars 1792, avec sa femme Elisabeth Barbara, née Lang, et leurs enfants Rosine, Johann, Friedrich, Catherine.

Jundt, Matthias, Bâlois, né à Bettmingen le 4 août 1792, avec sa femme Margaretha, née Lamlet, et leurs enfants Ludwig, Mattias, Eva, Jacob, Christine et Johannes.

Tremblement de terre en janvier.

Les récoltes furent en moyenne très petites, surtout en vin.

1838. Il arrive comme colons allemands :

Heingstler, Johannes, né à Oberbaldingen, Würtemberg, le 30 décembre 1794, avec sa femme Marie, née Unrath, et leurs enfants Barbara, Marie, Catherina, Johann, Conrad et Rosina.

Les récoltes furent passables, tant en céréales qu'en foin et vin.

1839. Arrivent encore les suivants :

Vagner, Philippe, né à Lustdorf, près d'Odessa, le 26 décembre 1806, avec sa femme Marie, née Stanger, et leur fils Philippe.

⁴ Guardians for the minor children either orphaned or whose fathers had died in the epidemics.

Singaisen, Johannes, né à Lausen, près Liestal, le 18 septembre 1787, avec sa femme Rosina, née Siegmund, et leurs fils Jacob, Friedrich et Peter.

1840. Cette année est restée mémorable par un terrible hiver, qui est passé en proverbe. Les années 1841, 1842 se font remarquer comme les précédentes, par plusieurs mariages, naissances et décès.

Tardent, Charles, quitte la colonie pour s'établir dans le voisinage.

Stohler, Martin, né à Pratteln, Bâle, le 11 mai 1788, avec sa femme Catherine Kümerlet, et leurs enfants Martin, Christiana, Heinrich, Constantin, Catherine, Elisabeth et Johann. Toutes ces familles allemandes, qui se sont établies à Chabag, étaient déjà en Russie avant la fondation de notre colonie.

1843. Arrivent encore les colons suivants :

Reichkimmer, Johann, de Grosliebenthal, né à Maimser, en Wurtemberg, en 1814, avec sa femme Anna, née Singaisen.

Les récoltes furent passables.

Le lundi 6/18 septembre arrive dans la colonie, en qualité d'évangéliste, plus tard consacré pasteur :

Bugnion, François-Louis, Vaudois, avec sa femme. Le dimanche 12/24, il fit son premier sermon sur 1^{er} Corinthiens, ch. II, v. 1 et 2. L'attention des auditeurs fut remarquable : la Parole pénétrait les cœurs, et depuis ce moment, par la grâce de Dieu, la colonie prit une autre tournure sous le rapport moral.

Depuis l'origine de la colonie, les habitants n'avaient pas eu d'évangéliste, ni de pasteur, pas même un maître d'école ; les enfants croissaient dans la plus complète ignorance. Les parents vivaient et mouraient sans entendre annoncer la parole de Dieu ; personne pour apporter une parole de consolation aux mourants et aux malades abandonnés à eux-mêmes, sans médecin de l'âme ni du corps. Comme on doit le penser, l'état spirituel des colons laissait fortement à désirer. M. Bugnion prit sa tâche à cœur et se mit courageusement à l'œuvre : il organisa le chant de l'ancien psautier, constitua une école, fonda une bibliothèque pour les adultes, fit toutes les démarches nécessaires pour la construction de l'église, institua la paroisse sur des bases dont elle se sert encore aujourd'hui. Grâce à lui, à partir de 1843, la colonie prit un nouvel essor sous tous les rapports. Elle est aujourd'hui une des plus prospères de la contrée au point de vue matériel. Pour la moralité, elle laisse beaucoup à désirer, faute de pasteurs fidèles et dévoués pour continuer l'œuvre vraiment chrétienne et désintéressée de M. le pasteur Bugnion.
